



## Communiqué de presse

### ***Le Bureau des Métiers et l'Office valaisan de cautionnement renforcent leur collaboration en matière de garanties de construction***

**Sion, le 29 octobre 2010** : Désireux de satisfaire à la demande croissante des entreprises valaisannes en matière de garanties de construction, l'Office valaisan de cautionnement (OVAC) et le Bureau des Métiers renforcent leur collaboration. Grâce à une contribution supplémentaire du Bureau des Métiers envers l'OVAC, les entreprises membres du Bureau des Métiers peuvent désormais bénéficier du tarif préférentiel appliqué par l'OVAC en faveur des membres d'associations partenaires.

L'Office valaisan de cautionnement (OVAC) est une coopérative prestataire de services financiers au sein de Business Valais, la promotion économique cantonale. A ce titre, elle contribue à la bonne santé des entreprises valaisannes, notamment par ses prestations d'émission rapide et fiable de garanties de divers types : de construction, de restitution d'acompte ou de bonne exécution.

Ces garanties sont particulièrement appréciées par les entreprises valaisannes. En effet, l'émission par l'OVAC de garanties en faveur des clients de ces entreprises leur permet d'encaisser immédiatement la totalité des factures et acomptes adressés lors de la réalisation ou de la réception des travaux de construction. Ce faisant, toute immobilisation de liquidités est ainsi évitée. Les engagements de l'OVAC sous forme de garanties de construction enregistrent une croissance continue, s'élevant désormais à plus de 30 millions de francs.

Le Bureau des Métiers est une organisation au service de l'artisanat du Bâtiment, dont une mission essentielle consiste à simplifier les tâches administratives de ses membres.

L'OVAC et le Bureau des Métiers ont convenu d'intensifier leur collaboration. Afin de soutenir le besoin croissant en matière de garanties émanant des entreprises du secteur de la construction, le Bureau des Métiers a accepté une contribution supplémentaire envers l'OVAC, concrétisée de deux manières.

D'une part, le Bureau des Métiers augmente sa participation au capital social de la coopérative, en la portant à CHF 126'000.-. D'autre part, il s'engage également à contribuer à hauteur de CHF 500'000.- aux éventuelles pertes subies par l'OVAC sur des garanties émises pour le compte de sociétés membres du Bureau des Métiers.

Ces contributions additionnelles permettent à l'OVAC d'augmenter de 4.7 millions de francs ses possibilités d'engagement sous forme de garanties, qui se situent désormais à plus de 35 millions de francs.

Par la conclusion de ce partenariat, l'OVAC et le Bureau des Métiers se réjouissent de soutenir le développement d'une prestation de plus en plus appréciée des entrepreneurs du second œuvre pour son effet direct sur leur compétitivité.

#### **OVAC**

Case Postale 1031 - 1951 Sion  
Tél. 027 322 29 01 - Fax 027 322 29 64  
info@ovac.ch - <http://www.ovac.ch>

### **Garanties de construction : Attention aux excès**

L'OVAC constate depuis plusieurs mois une augmentation des exigences posées par les maîtres d'œuvre en matière de garanties de construction. Il n'est ainsi plus rare qu'un maître d'œuvre demande une garantie exigible à première réquisition, sans possibilité d'y faire objection.

L'OVAC et le Bureau des Métiers dénoncent de telles exigences, qui vont bien au-delà des recommandations de la norme SIA 118 et empêchent à un tiers comme l'OVAC d'assumer les risques y relatifs. C'est ainsi que l'OVAC refuse d'émettre des garanties de bonne fin pour la période post-réception de l'ouvrage, estimant que la garantie de construction habituelle, émise sous forme de cautionnement, constitue une garantie suffisante.

L'OVAC et le Bureau des Métiers incitent donc les entrepreneurs à être particulièrement attentifs aux exigences en matière de garantie posées par les maîtres d'œuvre et à négocier, préalablement à la signature des contrats, de telles garanties excessives.

#### ***Personnes de contact***

**Pierre-André Roux**, *président de l'OVAC*  
079 220 62 04  
pa\_roux@bluewin.ch

**Raphy Coutaz**, *président du Bureau des Métiers*  
024 485 15 20  
raphy.coutaz@bluewin.ch

**Eric Bianco**, *directeur de l'OVAC*  
027 322 29 01 / 078 606 35 50  
eric.bianco@ovac.ch

**Gabriel Décaillet**, *directeur du Bureau des Métiers*  
027 327 51 11 / 079 463 00 32  
gabriel.decaillet@bureaudesmetiers.ch

#### **OVAC**

Case Postale 1031 - 1951 Sion  
Tél. 027 322 29 01 - Fax 027 322 29 64  
info@ovac.ch - <http://www.ovac.ch>